

Séance du : 10 mars 2022

n°04_2022

L'an deux mille vingt et deux, les dix mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme ADROIT Sophie est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Catherine FEVRIER, Reine EXPER

Mrs Phillippe LASMAN, Hervé RAMONDA

En exercice : 63

Présents : 29

Avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre BOMBAIL à Pierre BODIN ; S.KONDRYSZYN à Serge BARTHES ; Serge CAZENAVE à E.VILESPY ; Alain ITIER à Jean-Luc GOUXETTE,

Nombre de voix : 33

Excusés :

Mmes Judith ARDON, Maryline BEAUDONNET, Alexia BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Evelyne CESSSES, Véronique CORROIR, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Marie-Hélène VAUTHIER

Mrs Philippe BARBASTE, Jean-Pierre BOMBAIL, Christian CAMINADE, Serge CAZENAVE, Dominique GUIRAUD, Philippe HEDIN, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Pierre MONOD, Christophe PRADEL, Michel PUJOL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2022

Application agréée E-legaite.com

93_BU-031-200050908-20220310-04_2022-BF

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires du PETR du Pays Lauragais et du GAL des Terroirs du Lauragais 2022

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2022.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie les 12 janvier et 8 février 2022 sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattus en Bureau le 13 janvier et 10 février 2022 et adoptés à l'unanimité. Elles ont également fait l'objet d'un échange entre les Présidents du PETR et des 4 EPCI.

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Pour rappel, sept ans après la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural suite à la loi Maptam, une nouvelle dynamique basée sur la recherche de cohérence, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles a été impulsée au Pays Lauragais : le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses EPCI membres.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le périmètre du PETR s'étend sur 1920 km² et rassemble aujourd'hui 167 communes regroupées en 4 communautés de communes. Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 108 459 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2022).

Retour sur l'année 2021 : malgré la crise sanitaire toujours bien présente, les élus accompagnés par l'équipe technique ont œuvré pour poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire en cours depuis 2015 et dont l'actualisation est prévue d'ici la fin de l'année 2022, en complémentarité et selon les besoins émis par ses 4 communautés de communes membres.

Cette année 2022 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- La mise en œuvre et le suivi du SCOT, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée,

- la coordination du Plan Climat à l'échelle du PETR et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animé par la commission de travail transition énergétique, avec notamment une formation des élus et techniciens du territoire aux enjeux des ENR et la définition d'une stratégie à verser au SCOT, le portage du service de Conseil en Energie

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2022

Application agréée F.legalite.com

Partagé pour les communes adhérentes et l'étude de ses perspectives post programme financé par l'Ademe et le Leader.

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale :

-Culture : la mise en œuvre et le suivi du projet culturel et l'étude de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) ; l'animation de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC), le suivi et l'animation de la plateforme culturelle, le développement de résidences de rayonnement culturel, structuration de la réflexion relative au dispositif Micro-folies

-Tourisme : animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais autour de 4 axes (Valorisation du patrimoine ; développement d'un tourisme de loisir de pleine nature éco-responsable ; alimentation, circuits-courts ; développement de la thématique du canal du Midi et de ses sources) nouvelles labellisations de bistrots de pays et leurs mises en réseau, actualisation de la carte touristique...

-communication : actions réalisées majoritairement en interne, permettant efficacité et coûts réduits.

- Codev : constitution de groupes de travail parmi ses membres notamment autour de deux grandes actions : développement du dispositif des apéros de Pays et organisation d'un forum culturel

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Parlement de la montagne, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, ANPP, FédéSCOT, Leader France...),

- le portage des Contractualisations avec l'Etat (CRTE sur une partie du PETR), la Région (CTO) et l'Europe (GAL Leader), l'animation des instances de gouvernances dédiées et l'élaboration des maquettes financières.

L'APPUI DES PARTENAIRES

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du PETR soutiendra cette année le PETR, sous réserve de vote de son instance décisionnelle, à hauteur de 25 000€, en plus de la prise en charge de la cotisation du territoire à l'Interscot du Grand Bassin toulousain, et de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre du Bilan du SCOT et de sa future révision.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de près de 55 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle) dont une partie (20% de la masse salariale du GAL) est directement allouée au budget annexe.

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 130 000€ interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et transition énergétique.

Sur le Volet transition énergétique, l'aide financière de l'ADEME sur le poste de Conseiller en Energie Partagé a pu être prolongée sur le nouveau programme (2021-2023), également accompagné par Leader, à hauteur de 15 000€.

Sur le volet Culture, la DRAC contribue à hauteur de 20 000€ au projet d'éducation artistique et culturel du PETR.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2022

Application agréée E-legalite.com

**LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 (SOUS RESERVE DU COMPTE DE GESTION
NON DISPONIBLE A CE JOUR)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 138 217 €
- Subvention d'ingénierie LEADER : 130 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 25 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 33 500€ + 21 500 € dédiés à l'animation GAL
- Subvention ADEME : 15 600€
 - Participation au service de Conseil en Energie Partagé à la charge unique des communes bénéficiaires (12 mois) : 17 413€
- DRAC : 20 000€
- Contribution des EPCI membres : 336 223 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 107 400€

Dépenses

- **Charges de personnel**
 - L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour 11 agents en moyenne depuis 2018 :
 - Poste de Direction, assistante de direction (comptabilité, ressources humaines..), chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement / outil de suivi, transition énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication), CEP, gestionnaire GAL.
 - Inclus 1 poste de secrétariat-gestion 20H/semaine sur l'année (sur budget du poste vacant de développement territorial en attente de l'actualisation du projet de territoire)
 - Prolongation du renfort gestion gal sur l'année 15H/semaine sur l'année (actuellement à temps complet)
 - Inclus évolutions de carrières, RIFSEEP, indemnités de fin de contrat
 - + 6H/semaine pour agent d'entretien en lieu et place de la prestation de service.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2022 10,5 ETP sur l'année avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. L'enveloppe de la charge de personnel correspondante est estimée à 475 000 € (470 000€ en 2021).

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, loyer, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 95 000€.
- Volet aménagement / SCOT : 3 000 € principalement liés à des missions d'ingénierie : préparation et suivi du Bilan du SCOT, ateliers de concertation sur l'intégration de la loi climat résilience, accompagnement des communes, suivi du travail de MEOSS

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2022

Application agréée E-legitime.com

- Volet transition énergétique / PCAET: 26 700 € (Budget réalisé sur proposition de la commission transition énergétique : Préparation de l'actualisation SCOT sur volet ENR (dépense Prestation externe pour une montée en compétence des élus, + suivi interne) et actions définies par la commission transition énergétique, appui des EPCI + finalisation restitution diagnostic mobilités + poursuite CEP et MEOSS
- Volet Culture et patrimoine : 68 500 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture : Suivi et évolution de le CGEAC, Parcours de rayonnement culturel, atelier de communication culturelle, finalisation pré-candidature PAH, structuration de la réflexion Micro-folies ...) – (inclus reliquat projet 2021 reportés cause COVID)), organisation d'un forum culturel par le codev
- Volet Tourisme : 36 500 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme : Réseau des Bistrots de Pays (nouvelles labellisations), réédition de la carte touristique, mise en œuvre des 4 grandes thématiques avec les OTI...)
- Actions de communication : frais d'ingénierie, dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées)
- Actions du Conseil de Développement : 1 000 € (frais d'ingénierie du poste transition énergétique en attendant l'actualisation du projet de territoire, éductour, renforcement de l'action apéros de pays)
- Volet Economie : 0€.
- Volet contractualisation : frais d'ingénierie et acquisition d'un outil de gestion mutualisé entre les PETR d'Occitanie (avec portage national par l'intermédiaire de l'ANPP).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Le résultat reporté en section d'investissement : 78 841€
- Travaux : Dont Emprunt et Subventions (investissement global) : 823 970€
- Subvention Leader et Région sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (prêt de VAE) porté par la commission transition énergétique et co construit avec les EPCI : 21 941 €
- FCTVA : 611 €

Dépenses

- Projet d'incitation à la mobilité alternative (Acquisition Vélos à Assistance Electrique) : 33 320€
- Supports web culture (podcasts et vidéos): 8 000€
- Travaux :
 - Travaux d'extension et aménagement du siège administratif (Travaux et études) – inclus marge avenant possible de 50 000€ : 355 000€
- Autres investissements :
 - o Divers investissements (standard, mobilier bureaux, ordinateurs.....): 50 000 €
 - o Remboursement capital prêt : 12 500 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2022

Application agréée E legalite.com

93_EU-001-201050306-20220310-04_2022-BF

- o Remboursement prêt relais : 517 000€

Selon ces orientations, le budget du PETR ne s'équilibre qu'en utilisant le reporté.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Pour information, à ce jour, le montant des subventions en attente est estimé à 447 000€ (304 000€ sur le budget principal et 143 000€ sur le budget annexe) justifiant ainsi le renouvellement de la ligne de trésorerie lors du précédent comité syndical.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, les présidents des 4 EPCI composant le PETR proposent, après deux années de gel du montant des contributions des communautés de communes à 3,10€, de procéder à une légère augmentation basée sur l'inflation (environ 3%) pour l'année 2022. Le montant de la cotisation s'élèverait alors à 3,20€/habitant.

A partir de 2023, une trajectoire financière sera proposée au regard de l'évolution du projet de territoire souhaité à l'échelle du PETR pour correspondre au mieux aux attentes du territoire.

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 130 000€ (Dépenses et recettes réelles). Pour rappel, il était envisagé à hauteur de 135 000€ en Comité syndical du 9 décembre 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 79 000 €
- Subvention Région Occitanie : 20 000 €
- Participation des communautés de communes : 30 000 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 107 400€
- Frais de déplacements : 3 000 €
- Fournitures, téléphone, affranchissements, autres : 3 700 €
- Prestation extérieure : 14 000 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2022

Application agréée E.legalite.com

99_BU-031-200050936-20220310-04_2022-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes**

Néant

Dépenses

■—Matériel informatique : 2 200 €

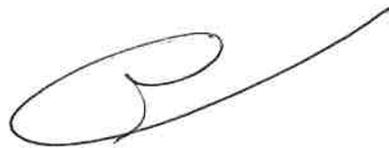
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 Mars 2022

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2022

Application agréée E.legalite.com

